

VOUS ÊTES UN LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE OU UNE PHARMACIE ?

L'objet du présent mémo est de vous accompagner dans vos premiers pas sur le dispositif dématérialisé e.pass santé mis en place par la Région des Pays de la Loire dans le cadre du nouveau e.pass jeunes.

1. Création de votre compte sur www.epassjeunes-paysdelaloire.fr

- Cliquez sur **COMPTE PARTENAIRES**, puis **CRÉER UN COMPTE**.
- Saisissez les informations sur votre activité puis validez.
- Après avoir vérifié vos données, la Région vous envoie un mail d'activation de votre compte : réinitialisez votre mot de passe et accédez à votre compte partenaires sur lequel vous trouverez votre QR code.

2. Acceptation d'un paiement avec un e.pass santé

Connectez-vous à votre compte partenaires, rubrique **ACCUEIL**.

2.1. Le jeune paie en utilisant son smartphone

- Présentez au jeune votre QR code (soit sur votre écran, soit sur papier si vous l'avez préalablement imprimé).
- Le jeune saisit sur son smartphone la catégorie de contraceptifs ou d'analyses et le montant.
- Visualisez le récapitulatif de l'opération sur votre compte partenaire puis validez (ou annulez en cas d'erreur).
- L'opération est instantanément enregistrée sur votre compte et confirmée sur l'écran du jeune.

2.2. Le jeune vous présente un bon d'échange (imprimé ou en PDF)

La connexion à votre compte partenaire vous garantit en temps réel que le bon d'échange est valide et que vous serez bien remboursé par la Région. Elle est donc nécessairement à réaliser en présence du jeune.

- Saisissez le n° du bon d'échange.
- Indiquez la catégorie de contraceptifs ou d'analyses (menu déroulant) puis le montant.
- Validez.
- L'opération est instantanément enregistrée sur votre compte et confirmée sur celui du jeune.

3. Remboursement par la Région

Cette action peut être réalisée immédiatement après l'enregistrement de l'opération, vous évitant de vous connecter ultérieurement.

- Connectez-vous à votre compte partenaire, rubrique **OPÉRATIONS**.
- Sélectionnez une ou plusieurs opérations. Vous pouvez alors associer une référence interne pour votre suivi, un numéro de facture par exemple.
- Cliquez sur le bouton « demander un remboursement ».

4. Suivi de vos remboursements

- Vous pouvez suivre à tout moment l'état de vos demandes de remboursement dans la rubrique **REMBOURSEMENTS**.

5. Activation des demandes de e.pass santé des jeunes (pharmacies uniquement)

- Dans la rubrique **DEMANDES** de votre compte, saisissez le n° de la demande présenté par le jeune.
- Vous avez alors accès au profil du jeune (sexe / âge / commune de résidence / situation scolaire ou non) : ces informations doivent correspondre aux caractéristiques du jeune que vous avez face à vous. Au besoin, vous pouvez lui demander une pièce d'identité ou un justificatif de scolarité. Précisez-lui que son identité n'est pas enregistrée, qu'il s'agit d'une simple vérification.
- Cochez la case « j'ai vérifié les critères d'éligibilité ».
- Cochez la case « je lui ai présenté l'usage du e.pass ».
- Si le jeune est éligible, acceptez sa demande. Sinon, cliquez sur « refuser ».